



Excroquerie par un maçon

Par Naylah

Bonjour, je suis une femme de 50 ans, en mars de cette année j'ai payé un maçon pour qu'il fasse une terrasse dans mon jardin, je l'ai payé en totalité car il m'a dit que c'était obligatoire, c'est bête de ma part mais souffrant de dépression chronique reconnue en longue maladie j'ai tendance à croire tout ce qu'on me dit, je suis fragile psychologiquement, je l'ai payé mais il n'a jamais fait cette terrasse, j'ai la facture comme quoi j'ai payé, j'ai payé par chèque. Le maçon dit qu'il n'a plus d'argent qu'il a tout dépensé et qu'il ne peut pas faire la terrasse. je suis très mal, je pleure tout les jour, j'en ai pour 3300 euros, ma dépression s'est aggravée, je suis sous traitement. Est-ce que j'ai un recours ? Ou c'est foutu pour moi ? merci pour l'aide bienveillante.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous un devis ? une facture ? un reçu de votre paiement ?
Avez-vous les coordonnées exactes de cet artisan, numéro SIRET, adresse, etc ?
Vous pouvez lui envoyer une injonction de faire par un huissier (commissaire de justice), et si aucun résultat, saisir la justice.

Etant fragile, vous pouvez demander aussi une mesure de protection (curatelle par exemple) qui vous évitera de vous faire à nouveau escroquer.

Par Naylah

bonjour, oui comme je l'ai écrit j'ai la facture, j'ai les cordonnées aussi.

Je suis fragile psychologiquement, suivi par un professionnel et sous traitement, mais pas au point de nécessiter d'une curatelle. Je lui ai déjà envoyé une lettre recommandée mais il s'en fiche il m'a répondu verbalement qu'il n'a plus d'argent.

Par yapasdequoi

Alors passez à l'injonction de faire.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1787]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1787[/url]

Et vous pouvez aussi signaler à la DGCCRF :

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]

Par Naylah

Merci